

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire de Dexia SA – 18 mai 2016

Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

L'Assemblée générale ordinaire se tient à *The Hotel*, boulevard de Waterloo 38, 1000 Bruxelles. La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Robert de Metz, président du conseil d'administration, qui souhaite la bienvenue à tous les participants.

(I) Convocations - Composition du bureau et de l'assemblée

L'Assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du Code des Sociétés. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées dans :

- Le "Moniteur belge" du 15 avril 2016;
- "De Tijd" du 15 avril 2016;
- "L'Echo" du 15 avril 2016.

Le 15 avril 2016, les convocations ont également été publiées sur le site Internet de la société, ainsi qu'en France dans le "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" (BALO), et au Luxembourg dans le « Luxemburger Wort ».

Les actionnaires, les administrateurs, le commissaire et les détenteurs de droits de souscription nominatifs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales. Un exemplaire de la brochure de convocation est annexé à ce procès-verbal.

Les exemplaires justificatifs de publication des annonces contenant l'ordre du jour, ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation ont été remis au bureau.

Conformément à l'article 17 des statuts, le président compose le bureau de l'Assemblée comme suit:

- Monsieur Paul Bodart, administrateur de Dexia SA, et Monsieur Bart Bronselaer, administrateur de Dexia SA, comme scrutateurs;
- Monsieur Nicolas Dupont, juriste, comme secrétaire.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 16 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'Assemblée.

L'identité des actionnaires présents et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de leurs titres, sont mentionnés sur la liste des présences annexée à ce procès-verbal. Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés.

Elle est arrêtée et signée par les membres du bureau qui ont également reçu les justificatifs de la publication des annonces contenant l'ordre du jour ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation.

L'identité des détenteurs de droits de souscription se rapportant à l'action Dexia présents à la réunion, ou de leurs mandataires, est mentionnée sur la liste des présences.

Le président de l'Assemblée indique également la présence d'administrateurs de Dexia.

Il indique également que des journalistes, conseils, collaborateurs de Dexia et techniciens assistent à l'Assemblée.

(II) Exposés du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué

Messieurs Robert de Metz, président du conseil d'administration, et Karel De Boeck administrateur délégué et président du comité de direction, effectuent chacun un exposé.

(III) Communication :

- (i) du rapport de gestion du conseil d'administration, incluant le rapport de rémunération**
- (ii) des rapports du commissaire**
- (iii) des comptes annuels sociaux et consolidés**

Le président de l'Assemblée aborde le premier point à l'ordre du jour qui concerne la communication (i) du rapport de gestion du conseil d'administration, (ii) des rapports du commissaire relatif à l'exercice 2015, (iii) ainsi que des comptes annuels et consolidés.

Le rapport de gestion du conseil d'administration (qui inclut le rapport de rémunération), les rapports du commissaire relatif à l'exercice 2015, les comptes annuels et consolidés annexés à ce procès verbal, ont été publiés conformément aux dispositions légales applicables et adressés à tous les propriétaires d'actions nominatives, aux administrateurs et au commissaire. Ils sont également disponibles depuis le 15 avril 2016 sur le site internet de la société. Dès lors, il n'en est pas donné lecture.

(IV) Questions et réponses

Le président de l'Assemblée propose de passer à la séance de "questions-réponses".

Il précise que, conformément à la loi, il sera répondu au nom du conseil d'administration aux questions écrites et orales des actionnaires afin d'éclairer les débats et les votes sur les points à l'ordre du jour.

Il indique que des questions ont été posées par écrit avant l'assemblée dans le délai légal par deux actionnaires, Monsieur Dominique Desplats-Redier et Monsieur Jean-Didier Schmitz. Il précise également que le conseil d'administration a été dûment informé de ces questions. Il est répondu aux questions écrites en lien avec l'ordre du jour.

A sa demande, les questions écrites posées par Monsieur Desplats-Redier sont annexées au présent procès-verbal.

La parole est ensuite donnée à la salle.

Le président invite les participants qui le souhaitent à poser leurs questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il est répondu aux questions.

(VI) Les résolutions proposées à l'assemblée générale

Le président de l'Assemblée expose le deuxième point de l'ordre du jour qui concerne les sept propositions de résolution sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer.

Il explique que le scrutin se fera au moyen d'un système de vote électronique qui fait l'objet d'une brève explication.

Il rappelle que les actionnaires présents ou représentés pourront participer aux votes. Il indique que les votes des actionnaires qui ont voté par correspondance ont été introduits dans la base de données de ce système électronique. Il ajoute que ces votes seront ajoutés aux votes exprimés en séance.

Conformément à la loi, les détenteurs de warrants assistent à la réunion, avec voix consultative seulement et ne participent pas au vote.

(VII) Les votes de l'assemblée générale

Le président invite ensuite l'Assemblée générale à passer au vote des sept résolutions qui lui ont été proposées.

Première résolution:

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2015.

La résolution est adoptée à la majorité : 29249128 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 28 actions présentes ou représentées, soit 0,000096 % des voix.

Les abstentions représentent 156 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29249312 soit 94,67 % du capital social.

Seconde résolution:

Dexia SA clôture l'exercice 2015 avec un bénéfice de EUR 57,1 millions, en comparaison avec un bénéfice de EUR 27,8 millions lors de la clôture de l'exercice 2014.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élevant à EUR 189,8 millions, il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 246,9 millions. Il est proposé d'affecter ce bénéfice au bénéfice reporté.

Après affectation, les réserves seront constituées de :

- Réserve légale : EUR 50 millions
- Réserves disponibles : EUR 272,9 millions
- Bénéfice reporté : EUR 246,9 millions

La résolution est adoptée à la majorité : 29 248 757 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 382 actions présentes ou représentées, soit 0,0013 % des voix.

Les abstentions représentent 173 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 249 312 soit 94,67 % du capital social.

Troisième résolution:

L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2015 tel que publié dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise, section spécifique du rapport de gestion.

La résolution est adoptée à la majorité 29 248 856 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 277 actions présentes ou représentées, soit 0,000947 % des voix.

Les abstentions représentent 179 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont ainsi été valablement exprimés s'élève à 29 249 312 soit 94,67 % du capital social.

Quatrième résolution:

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2015.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 248 484 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 28 actions présentes ou représentées, soit 0,000096 % des voix.

Les abstentions représentent 800 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29249312 soit 94,67 % du capital social.

Cinquième résolution:

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice 2015.

La résolution est adoptée à la majorité 29248466 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 27 actions présentes ou représentées, soit 0,000092 % des voix.

Les abstentions représentent 819 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29249312 soit 94,67 % du capital social.

Sixième résolution:

L'Assemblée générale nomme, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, Monsieur Wouter Devriendt, en remplacement de Monsieur Karel De Boeck dont le mandat est arrivé à échéance.

La résolution est adoptée à la majorité 29248748 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 10 actions présentes ou représentées, soit 0,000034 % des voix.

Les abstentions représentent 554 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29249312 soit 94,67 % du capital social.

Septième résolution :

L'Assemblée générale nomme définitivement, pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, Monsieur Corso Bavagnoli, nommé provisoirement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 6 juillet

2015, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Delphine d'Amarzit, démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité 29 248 732 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 25 actions présentes ou représentées, soit 0,000085 % des voix.

Les abstentions représentent 555 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 249 312 soit 94,67 % du capital social.

Huitième résolution :

L'Assemblée générale confirme en qualité d'administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés, les administrateurs suivants, qui répondent à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526ter du Code des Sociétés:

- Robert de Metz ;
- Paul Bodart ; et
- Bart Bronselaer.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 248 748 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 9 actions présentes ou représentées, soit 0,000031 % des voix.

Les abstentions représentent 555 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 249 312 soit 94,67 % du capital social.

Neuvième résolution :

L'Assemblée générale attribue à deux administrateurs, agissant conjointement, et à l'administrateur délégué, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale ordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 248 777 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 3 actions présentes ou représentées, soit 0,000010 % des voix.

Les abstentions représentent 532 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à

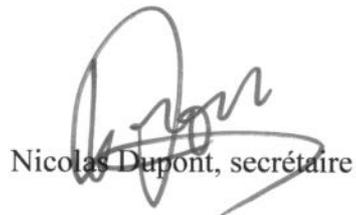
19249312 soit 94,67 % du capital social.

(VIII) Fin de l'assemblée générale ordinaire

En l'absence de demande de parole, le président clôture la séance à 16h35 et remercie l'Assemblée.



Robert de Metz, président



Nicolas Dupont, secrétaire

Bart Bronselaer, scrutateur



Paul Bodart, scrutateur

